

Restauration, renaturation, entretien et gestion des berges et des potentiels naturels, du paysage, du patrimoine

Thèmes et exemples d'actions	Finalités du développement durable et déclinaisons possibles	Pistes d'initiatives ou d'actions 
<p>Restauration et gestion des potentiels naturels, du paysage et du patrimoine</p> <p>Exemples d'actions issues des contrats de rivière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restauration et entretien des berges et du lit • Gestion piscicole et gestion des zones remarquables • Programme d'entretien des boisements 	<p>Climat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre (travaux) • Favoriser les puits de carbone <p>Ressources et biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la diversité des habitats écologiques et des paysages <p>Besoins essentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à un environnement de qualité pour tous <p>Cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recourir à des entreprises d'insertion <p>Consommation et production responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'utilisation de matériaux certifiés, de végétaux locaux,... 	<ul style="list-style-type: none">  • Développer des pratiques écologiques d'entretien des berges et des milieux aquatiques. (Fiche n°6)  • Développer les techniques de débordage par traction animale. (Fiche n°7) • Soutenir le développement de service d'utilité sociale • Favoriser dans le paysage des créations de voies vertes • Faire appel à des structures d'insertion spécialisées

Thèmes et exemples d'actions	Finalités du développement durable et déclinaisons possibles	Pistes d'initiatives ou d'actions 
<p>Mise en valeur des rivières et intégration des usages liés au tourisme</p> <p>Exemples d'actions issues des contrats de rivière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagements pour les sports d'eaux vives • Réhabilitation écologique et paysagère 	<p>Climat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter les professionnels et les visiteurs à emprunter des modes de transports sobres et non polluants <p>Ressources et biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer les pratiques de loisirs dans le respect du patrimoine naturel <p>Besoins essentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès à des pratiques sportives ou de loisirs adaptées à tous publics <p>Cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès pour tous à la rivière dans le respect des milieux aquatiques <p>Consommation et production responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions/sensibilisation visant la modification des comportements (pédagogie, information, ...) • Réduire les déchets à la source 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la formation/sensibilisation (former les pratiquants d'activités de loisirs à la richesse et la vulnérabilité des milieux aquatiques pour réduire l'impact de l'activité, créer des guides, concevoir des plaquettes d'informations, ...) <p> • Sensibiliser les acteurs du tourisme aux comportements respectueux de l'environnement (chartes d'usages). (Fiche n°5)</p> <p>• Concevoir des installations, équipements et matériels de sport et de loisirs respectueux de l'environnement et développer des modes de gestion durable. (Fiches n°5 et n°9)</p> <p> • Pose de panneaux d'information sur les sites d'embarquement et de débarquement (pour les activités canyoning, randonnées aquatiques, activités d'eaux vives, ...).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Edition d'atlas des écosystèmes remarquables dans les zones soumises à une pression touristique <p> • Sensibiliser les visiteurs, à des comportements respectueux de l'environnement : codes de bonne conduite adaptés aux différentes pratiques (Fiche n°5)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les pratiques sportives et de tourisme pour les personnes à mobilité réduite



Prévention des inondations et de protection contre les risques

Thèmes et exemples d'actions	Finalités du développement durable et déclinaisons possibles	Pistes d'initiatives et d'actions 
<p>Lutte contre les inondations et protection contre les crues</p> <p>Exemples d'actions issues des contrats de rivière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de confortement et de protection des zones habitées contre les inondations • Gestion du risque (système d'alerte de crues) • Création d'un bassin de rétention • Travaux de protection des berges,... 	<p>Climat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les puits de carbone <p>Ressources et biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une politique foncière de valorisation spécifique adaptée aux zones exposées aux risques (valorisation écologique des zones inondables, valorisation paysagère, utilisation compatible avec des loisirs,...) <p>Besoins essentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser les personnes face aux risques • Limiter les risques d'inondations <p>Cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la prévention du risque dans les documents d'urbanisme • Etablir des solidarités entre les territoires concernés par un même risque • Favoriser la solidarité amont/aval et rive droite /gauche <p>Consommation et production responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les déchets à la source 	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'imperméabilisation des sols lors des différents aménagements  <ul style="list-style-type: none"> • Développer les techniques de génie végétal. (Fiche n°6) • Valorisation écologique des zones inondables • Organiser le recueil des connaissances des « anciens » concernant les événements passés (capitalisation des données historiques) • Informer le public exposé aux risques sur leur territoire et à la conduite à tenir en cas de crise • Aménager les espaces agricoles et forestiers de manière à prévenir les effets des inondations (champs d'expansion de crue) • Développer la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT,...)  <ul style="list-style-type: none"> • Développer les actions d'assistance technique et d'expertise aux communes pour les permis de construire et les permis de lotir • Développer une politique foncière de valorisation spécifique adaptée aux zones exposées aux risques (valorisation des zones inondables, valorisation paysagère, utilisation compatible avec des loisirs,...).

Gestion quantitative de la ressource

Thèmes et exemples d'actions	Finalités du développement durable et déclinaisons possibles	Pistes d'initiatives ou d'actions 
<p>Suivi de la qualité des eaux de surface et protection de la ressource</p> <p>Exemples d'actions issues des contrats de rivière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un réseau de contrôle de la qualité des eaux de surface • Observatoire de la qualité des eaux • Extension des périmètres de protection de captages • Modélisation des écoulements souterrains et des transferts de flux • Campagnes de surveillance des nappes et contrôle des prélèvements privés 	<p>Climat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les usages de l'eau à l'évolution du climat <p>Ressources et biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la connaissance des milieux • Réduire à la source les pressions sur les écosystèmes et les ressources naturelles <p>Besoins essentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des besoins essentiels pour tous : eau potable, santé, environnement de qualité <p>Cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir à tous un environnement sain <p>Consommation et production responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions/sensibilisation visant la modification des comportements 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un réseau de surveillance de la qualité des eaux • Développer des mesures techniques permettant une moindre consommation de la ressource : récupération et utilisation des eaux pluviales (pour des usages publics), réutilisation des eaux usées traitées (arrosage espaces verts, nettoyage des voiries, ...) • Observer et connaître les pressions exercées sur la ressource en eau <ul style="list-style-type: none">  www.arpe-paca.org/info.asp?InNum=In00001542&ThNum=Th00000251 • Sensibiliser sur le thème de l'eau (pressions sur la ressource, maîtrise de la consommation, ...) • Partager la connaissance de la ressource, du milieu et des pressions

Coordination, animation, communication, suivi

Thèmes et exemples d'actions	Finalités du développement durable et déclinaisons possibles	Pistes d'initiatives et d'actions 
<p>Animation/ Communication/ Suivi</p> <p>Exemples d'actions issues des contrats de rivière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi scientifique du contrat de rivière (qualité de l'eau, suivi piscicole, ...) • Actions de communication et sensibilisation dans le domaine de l'eau • Création d'outils pour l'information du public • Programme scolaire de sensibilisation au patrimoine rivière du bassin versant 	<p>Climat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître et communiquer pour mieux respecter <p>Ressources et biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître et communiquer pour mieux respecter <p>Besoins essentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'information sur les risques liés à l'eau <p>Cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la solidarité en matière de protection <p>Consommation et production responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer avec d'autres territoires des échanges de savoirs et de savoir-faire • Développer la connaissance des milieux pour une meilleure préservation de la ressource en eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Echanger, informer, sensibiliser les décideurs pour une cohérence des décisions politiques et institutionnelles • Proposer aux décideurs des sorties de terrain, des retours d'expériences (éventuellement sur des territoires voisins) ... pour inciter à une prise en compte des réalités dans le processus de décision • Soutenir ou organiser des expositions, des conférences tous publics destinées à sensibiliser les habitants sur la thématique des milieux aquatiques • Informer et sensibiliser la population sur la richesse des milieux et sur les pressions qui s'exercent sur le patrimoine (partenariat avec les structures associatives pour les actions de découverte du patrimoine naturel auprès du public, ...) • Faire participer les habitants à des actions de sensibilisation/communication autour de l'eau et du milieu (nettoyage rivière en partenariat avec les associations)  <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'éducation à l'environnement et de coopération



Le travail d'analyse croisé entre les actions du contrat de rivière (CR) et les finalités du développement durable met en avant les **limites des objectifs des contrats de rivière** (les contrats de rivière sont construits autour d'une procédure type avec des objectifs souvent identiques - fiche n°11).



Dans un objectif d'améliorer l'efficacité et la pertinence des contrats de rivière, il serait souhaitable de mieux adapter les objectifs des contrats de rivière aux territoires et aux problématiques locales (objectifs spécifiques) ainsi qu'aux 5 finalités du développement durable.



De plus, le travail d'analyse met en avant des thèmes peu abordés (aménagement et urbanisme, information et sensibilisation, industrie, agriculture, ...), qu'il serait intéressant de développer et d'illustrer par des exemples d'actions :

• **Aménagement et urbanisme**

- travail en amont pour la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, ...)
- actions de prévention (actions d'assistance technique et d'expertise pour les communes membres des structures de gestion pour les permis de construire, permis de lotir, ...)

• **Information/sensibilisation/éducation**



Illustrations d'actions innovantes :

Action d'assistance technique et d'expertise

Le syndicat de la Touloubre est consulté sur l'élaboration des PLU et émet, à la demande des communes membres, un avis sur les permis de construire, de lotir, de ZAC, ... Il fait partie des personnes publiques associées pour la révision et/ou l'élaboration des PLU et SCOT.

Pour plus d'informations : www.vivre-la-touloubre.org





Actions d'éducation à l'environnement et de coopération : projet "Eau partagée"

Le projet "Eau partagée" est porté par le syndicat Intercommunal de distribution d'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM) et le syndicat intercommunal de la Gisle en partenariat avec l'éducation nationale. Les principaux objectifs du programme sont de sensibiliser les enfants, les adolescents et, à travers eux les adultes, à la valeur vitale de l'eau afin de développer chez eux des comportements de respect, de protection et de partage. A partir de cette compréhension, il s'agit aussi de leur permettre d'agir, pour vivre une véritable expérience éthique de coopération solidaire.

Les activités se déroulent sur le territoire vécu du massif des Maures que les élèves sillonnent depuis les sources jusqu'au milieu marin en passant par les forêts, les cours d'eau, les lacs, les nappes souterraines, les usines de traitement.

Grâce à ces expériences de terrain adaptées et une méthode originale, "la démarche chemin", ils découvrent l'eau dans ses relations avec les minéraux, les végétaux, les animaux et les hommes. Cette approche utilise peu d'outils existants mais principalement le ressenti des enfants, et la représentation mentale.

Cette démarche d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté a permis de développer des projets de coopération. En effet, ces activités leur donnent aussi la possibilité de découvrir la vie du village sahélien de Markoye au Burkina Faso, organisée autour d'une mare menacée de disparition par l'avancée du désert. Ainsi ils peuvent mesurer la valeur vitale de l'eau et les nécessaires solidarités, à l'échelle de la planète. Solidarités qu'ils mettent en œuvre en organisant une exposition annuelle dont toutes les recettes participent au financement des projets de développement des villageois de Markoye.

Une charte de l'eau partagée a été élaborée en étroite concertation entre le syndicat, l'Inspection Académique et les enseignants pour définir les principes et les méthodes qui régissent ces activités pédagogiques sur l'eau. Elle est relue à chaque nouvelle classe inscrite afin de permettre sa participation à l'ensemble de la démarche, depuis les activités pédagogiques jusqu'aux actions de solidarité avec le village de Markoye.

Source : L'eau partagée - Bulletin d'information du SIDECM et du SIG , Numéro 1 - Août 2007
Pour plus d'informations - Contact SIG : 04 94 55 70 32 / SIEDCM : 04 94 54 68 08

III. Intégrer le développement durable dans la conception et la mise en œuvre des actions

3.1 Pour aller plus loin dans chaque action : mémento pour des actions durables



Pour aller plus loin dans chaque action, le chargé de projet peut utiliser **un mémento qui va l'aider à analyser les actions et les travaux qui en découlent via le filtre du développement durable. Conçu sous forme de questions, c'est un outil d'aide à la conception et à la mise en œuvre de chaque action en guidant la réflexion dans le sens du développement durable et en identifiant les marges de progrès potentiels.**

Il s'appuie sur les outils méthodologiques existants sur les démarches territoriales de développement durable

Source : Cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et Agenda 21 locaux

Ce mémento a été conçu de façon pédagogique, en questionnant l'action et les travaux qui en découlent sur :

- les cinq éléments déterminant de la démarche :
 - participation de la population et des acteurs
 - organisation du pilotage
 - transversalité de la démarche
 - évaluation
 - stratégie d'amélioration continue et exemplarité
- les cinq finalités du développement durable :
 - lutte contre le changement climatique
 - préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
 - épanouissement de tous les êtres vivants par l'accès à une bonne qualité de vie
 - cohésion sociale et solidarité
 - dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Au fur et à mesure du déroulement de ce « mémento », **les questions renvoient inévitablement l'utilisateur à se poser la question de l'opportunité de l'action sur laquelle il travaille.**

Ce qui permet de réinterroger la pertinence de la commande et la finalité du projet vis-à-vis du développement durable c'est-à-dire la décision de faire ou de ne pas faire.



MEMENTO POUR DES ACTIONS DURABLES

Les 5 éléments déterminants

S'interroger sur la pertinence de la commande, c'est prendre la décision in fine "de faire" ou "de ne pas faire".

Le contenu de mon action est-elle "développement durable" ?

1. PARTICIPATION DE LA POPULATION ET DES ACTEURS

- Le projet (action) associe-t-il les acteurs concernés ?
- La population est-elle informée et/ou associée ?
- Les travaux mobiliseront-ils largement les partenaires concernés et les usagers ?

2. ORGANISATION DU PILOTAGE

- Le projet (action) privilégie-t-il une approche coopérative à chaque étape ?
- La mise en œuvre des travaux sera-t-elle suivie de manière transversale par plusieurs services en interne ?

3. TRANSVERSALITE DE LA DEMARCHE

- Le projet (action) est-il en cohérence avec les autres projets (actions) du territoire ?
Quels sont les objectifs du projet ?
- Le projet (action) fait-il l'objet d'une analyse des coûts (coût global = investissement + fonctionnement à court, moyen et long terme) ?

4. EVALUATION

- Le projet (action) intègre-t-il le suivi et des indicateurs de réalisation ?
- Comment envisage-t-on la collecte des données d'évaluation ? (de quelle information a-t-on besoin, qui peut fournir cette information, comment aller chercher cette information pour l'évaluation de l'action ?)
- Comment les résultats de l'évaluation seront-ils utilisés ? (dans un but d'apprentissage continu, de communication, ...)
- Les travaux feront-ils l'objet d'une évaluation préalable de leurs impacts sociaux, économiques et environnementaux ?

5. STRATEGIE D'AMELIORATION CONTINUE- EXEMPLARITE

- Le projet (action) permet-il de mesurer les dysfonctionnements et les améliorations à apporter ?
- Le projet (action) intègre-t-il des clauses environnementales et/ou sociales dans le marché ?
- Sera-t-il prévu une évaluation continue des performances environnementales, sociales et économiques du projet (action) ?

Les 5 finalités

1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Le projet (action) est-il économe en énergie ? (l'utilisation de véhicules ou de machines utilisant des énergies propres ou renouvelables, matériaux locaux à privilégier en vue de réduire les trajets de transports des matériaux jusqu'au site)
- Le projet (action) utilise-t-il des énergies renouvelables ?
- Le projet (action) utilise-t-il des modes de production durable ?
- Le projet favorise-t-il des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre ?
- Les cibles de la HQE seront-elles visées lors des rénovations ou de nouvelles constructions de bâtiments, notamment en matière d'énergie (isolation, choix d'orientations, utilisation d'énergies renouvelables, ...) ?
- L'organisation des travaux permettra-t-elle une économie des déplacements de personnes et de marchandises ? (fréquence des rotations de camions, provenance des matériaux, groupement de livraisons ?)

2. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

- Le projet permet-il la préservation de la diversité, des habitats écologiques et des paysages ? (choix des espèces, restauration d'écosystèmes, ...)
- Le projet permet-il d'améliorer la trame écologique ?
- Le projet est-il économe en ressource naturelle ? intègre-t-il des matériaux respectueux de l'environnement ? (les matériaux naturels, locaux, recyclés, écolabellisés seront-ils privilégiés ?)
- Les travaux intègrent-ils une gestion rationnelle des déchets (logique de chantier propre : limiter la production et favoriser les filières de valorisation) ?
- Lors des travaux, veillera-t-on à perturber le moins possible le milieu (maîtriser les pollutions, à préserver le milieu naturel, les animaux et les végétaux, la qualité des eaux) ?

3. EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES VIVANTS PAR L'ACCES A UNE BONNE QUALITE DE VIE

- Le projet (action) a-t-il des effets sur la santé ?
- Le projet améliore-t-il les conditions de vie des habitants ? (les aménagements seront-ils adaptés aux personnes à mobilité réduite)
- Les travaux seront-ils réalisés de manière à perturber le moins possible les activités des usagers (ex : nuisances sonores, poussières, ...)

4. COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE

- Le projet (action) renforce-t-il les liens entre les habitants ?
- Le projet prend-t-il en compte tout type de public (enfants, personnes à mobilité réduite, ...) ?
- Le projet favorise-t-il la solidarité territoriale ?
- Le projet intègre-t-il la sécurité et la prévention des risques ?
- Le projet permet-il une insertion sociale et professionnelle ?

5. DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

- Le projet permet-il une optimisation des transports (usagers / personnels / marchandises) ?
- Le projet favorise-t-il le recours aux écolabels et à la certification environnementale ?
- Le projet favorise-t-il le développement de projet d'utilité sociale ?
- Le projet favorise-t-il les activités économiques locales et le bassin d'emploi ?

3.2 Cartouche développement durable pour les fiches "actions" du contrat de rivière



Concernant les fiches Actions, la proposition est **d'ajouter** au contenu des fiches **les dimensions du développement durable sous forme de bandeau en précisant les cinq finalités dans un souci d'afficher la démarche menée sur le développement durable.**

L'idée étant de préciser pour chaque action la ou les finalités du développement durable concernées par l'action sachant qu'elles sont chacune transversales. Ce bandeau permet d'intégrer la réflexion sur le développement durable pour chaque fiche action et de la rendre lisible.

MODELE DE FICHE ACTION



Volet - Objectif Titre de l'action

• Contexte et objectifs

• Niveau de maîtrise

- Maîtrise directe
- Financement
- Incitation

• Niveau de maîtrise

- Maîtrise directe
- Financement
- Incitation

• Calendrier prévisionnel

- En cours
- Action à court terme
- Action à long terme
- Action à long terme : lancement année XX

• Budget

• Aides

• Description du projet

• Cartouche Développement Durable

L'action répond à quelles finalités et de quelle manière ?

Ce modèle de fiche action propose des exemples d'éléments à noter : + /- /0 (issues des questions du mémento)

Climat	Ressources Biodiversité	Besoins essentiels	Cohésion sociale	Consommation et production responsables
<p>Cette action permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Limiter les émissions de gaz à effet de serre et la pollution sur l'air <input type="checkbox"/> Maîtriser et réduire les consommations en énergie <input type="checkbox"/> Promouvoir les énergies renouvelables 	<p>Cette action permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Préserver les écosystèmes, les ressources naturelles et les paysages <input type="checkbox"/> Réduire les pressions et les pollutions 	<p>Cette action permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réduire les effets sur la santé (bruit, air, risques, ...) <input type="checkbox"/> Améliorer les conditions de vie des habitants <input type="checkbox"/> Permettre l'accès de tous 	<p>Cette action permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Favoriser la solidarité territoriale <input type="checkbox"/> Renforcer les liens entre les populations <input type="checkbox"/> Améliorer la sécurité et la prévention des risques <input type="checkbox"/> Favoriser l'insertion 	<p>Cette action permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Favoriser les modes de production responsables <input type="checkbox"/> Faire appel à des entreprises d'insertion ou de l'économie solidaire <input type="checkbox"/> Adopter des pratiques professionnelles responsables

• Suivi et indicateurs

Qualitatif et/ou quantitatif

L'idéal est d'avoir des + ou des 0 mais pas des - .



BIBLIOGRAPHIE

- Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux- Cadre de référence
www.ecologie.gouv.fr/-Cadre-de-reference-.html
- Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux- Eléments de démarche et pistes pour l'action, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
www.ecologie.gouv.fr/-Cadre-de-reference-.html
- Grille de lecture d'un projet, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
www.ecologie.gouv.fr/Grille-de-lecture-ecriture.html
- Prendre en compte le développement durable dans un projet, Guide d'utilisation de la grille RST02, Certu, septembre 2006
www.certu.fr/spip.php?page=article_theme&id_article=311&id_rubrique=207&lang=fr
- Le Développement durable, l'Europe s'engage en Bourgogne, février 2008
- Grille de conception de projets intégrant les critères du développement durable, TRIVALOR Sud-Ouest, ADEME Aquitaine, Octobre 2001
- Grille développement durable, Communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur
- Guide pratique pour la mise en place des contrats de rivière, ARPE Midi Pyrénées, Septembre 2000
- Circulaire du 30 janvier 2004 relative aux contrats de rivière et de baie
www.ecologie.gouv.fr/IMG/eau/C_30_01_04.pdf
- Elaboration de procédures contractuelles de gestion des milieux aquatiques, DIREN Rhône Alpe, Agence de l'eau Loire Bretagne, Agence de l'eau Méditerranée Corse, région Rhône Alpes :
www.gesteau.eaufrance.fr/documentation/ - Rubrique Guide méthodologique
Guide méthodologique : Etude bilan, évaluation et prospective des contrats de rivière, janvier 2005
www.gesteau.eaufrance.fr/documentation/doc/guides/Guide_etude_bilan_CR.pdf
Guide méthodologique : Aide à la rédaction du dossier définitif d'un contrat de rivière, mai 2006
www.gesteau.eaufrance.fr/documentation/doc/guides/Guide_redaction_CR.pdf
Guide méthodologique : Pour conduire la démarche stratégique préalable, Avril 2005
www.gesteau.eaufrance.fr/documentation/doc/guides/Guide_etude_strategique_CR.pdf
- Gestion participative et territoriale de l'eau : Méthodes participatives appliquées à la gestion territoriale de l'eau : synthèse des diagnostics Basse Vallée de l'Ariège, Thoré-Agout Inférieur, Cérrou et Tarn, ARPE Midi-Pyrénées
www.arpe-mip.com/html/files/CDR_Methodo_2003.pdf
- Guide pour la prise en compte des eaux pluviales dans les documents de planification et d'urbanisme, version1 janvier 2009, Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau, 79 pages.
www.graie.org/graie/graiedoc/doc_telech/guidepurba.pdf

Site internet

- Portail d'accès aux sites des Agences de l'Eau
www.lesagencesdeleau.fr
- AE — Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
www.eaurmc.fr
- DIREN — Direction régionale de l'Environnement
www.paca.environnement.gouv.fr
Thème eaux et milieux aquatiques : www.paca.environnement.gouv.fr/Eau-et-milieux-aquatiques
- GEST'EAU : site des outils de gestion intégrée de l'eau : www.gesteau.eaufrance.fr
- Portail de l'eau en France — Données sur l'eau et les milieux aquatiques
www.eaufrance.fr/index.php
- Système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée - Données sur l'eau et les milieux aquatiques dans le bassin Rhône Méditerranée
www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/plandusite.php
- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
www.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Ressources Territoires et Habitat — Thématiques : Eaux et milieux aquatiques
www.ecologie.gouv.fr/-Eau-et-milieux-aquatiques-.html
- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire — Textes dans le domaine de l'eau
texteau.ecologie.gouv.fr/texteau
- Textes réglementaires
www.legifrance.gouv.fr
- Réseaux des techniciens et gestionnaires des milieux aquatiques région Rhône Alpes - Association Rivière Rhône Alpes
www.riviererrhonealpes.org
- Réseau des Gestionnaires de Milieux Aquatiques région Provence Alpes Côte d'Azur
rrgma-paca.org
- Concertation sur la gestion durable de l'eau dans le bassin de la Siagne — Site participatif
eaudurable.org
- Agence régionale Pour l'Environnement Midi Pyrénées — Rubrique Eau
www.arpe-mip.com/html
- Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau
www.graie.org



Glossaire des sigles

AE : Agence de l'eau
ADES : Association pour un Développement Solidaire
ARPE : Agence Régionale Pour l'Environnement
CA : Chambre d'Agriculture
CAD : Contrat d'Agriculture Durable
CR : Conseil Régional
CG : Conseil Général
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CDT : Comité Départemental du Tourisme
CPA : Communauté d'agglomération du Pays d'Aix
DD : Développement Durable
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DDEA : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
D2MIP : Développement Durable Midi Pyrénées
FPPMA : Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
MRE : Maison Régionale de l'Eau
MISE : Mission Inter Service de l'Eau
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF : Office National des Forêts
PN : Parc National
PLH : Plan Local de l'Habitat
PDU : Plan de Déplacement Urbain
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLEE : Plan Local Energie Environnement
P3D : Plan Décennal de Développement Durable
RRGMA : Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques
SABA : Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SATESE : Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SI : Syndicat Intercommunal
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
UDVN : Union Départementale Vie et Nature
SIDECM : Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures



II. Recueil de fiches techniques

	DOCUMENT N°2 : RECUEIL DE FICHES TECHNIQUES	49
	RUBRIQUE I : GESTION	50
	• FICHE 1 : L'ÉCORESPONSABILITÉ DES STRUCTURES GESTIONNAIRES DE MILIEUX AQUATIQUES	50
	• FICHE 2 : DES MARCHES PUBLICS "RESPONSABLES" - TRAVAUX-ÉTUDES – ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE	63
	• FICHE 3 : DES CHANTIERS "DURABLES"	77
	• FICHE 4 : MILIEUX AQUATIQUES ET BONNES PRATIQUES AGRICOLES	91
	• FICHE 5 : MILIEUX AQUATIQUES ET BONNES PRATIQUES : TOURISME - SPORTS ET LOISIRS	101
	RUBRIQUE II : TRAVAUX	109
	• FICHE 6 : PROTECTION / RESTAURATION DES BERGES ET DU LIT	109
	• FICHE 7 : LE DEBARDAGE PAR TRACTION ANIMALE	129
	• FICHE 8 : LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES	135
	• FICHE 9 : L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC	153
	RUBRIQUE III : CONTEXTE ET PARTENAIRES	175
	• FICHE 10 : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'EAU : LE CONTEXTE LEGISLATIF	175
	• FICHE 11 : LES OUTILS DE PLANIFICATION DE L'EAU	183
	• FICHE 12 : LES PARTENAIRES	195
	• FICHE 13 : LES DÉMARCHES TERRITORIALES	199

Fiche 1

L'ECORESponsABILITE DES STRUCTURES GESTIONNAIRES DE MILIEUX AQUATIQUES



Les gestionnaires de milieux aquatiques ont un rôle important à jouer dans la prise en compte du développement durable. Il est important qu'ils puissent montrer l'exemple en intégrant des préoccupations environnementales dans leur gestion interne quotidienne. De plus, en tant que collectivités, ils sont soumis à des exigences réglementaires liées à l'eau, aux déchets, à l'énergie, aux achats.

Ces pratiques sont relativement nouvelles pour un gestionnaire. Le manque d'information et les conditions matérielles et financières parfois délicates peuvent laisser à penser que ce changement de pratiques reste difficile à atteindre.

Or, engager une démarche d'écoresponsabilité est bien plus simple qu'il n'y paraît au premier abord. Elle permet de concilier tous les aspects du développement durable sans que son activité n'en soit gênée ou restreinte, mais plutôt favorisée et renforcée. Atteindre cet objectif est possible, en avançant par étapes et avec les bons outils.

1. DEFINITION ET METHODE

Une démarche écoresponsable permet à la structure d'intégrer les « bons » réflexes au quotidien dans son fonctionnement interne pour contribuer à limiter son impact sur le climat et la biodiversité mais aussi participer à la cohésion sociale et à une économie responsable.

Intérêts de la démarche :

- Répondre aux exigences réglementaires
- Fédérer les agents autour d'un projet commun
- Limiter les impacts des activités professionnelles
- Être exemplaire pour les différents acteurs du territoire

Méthode :

1. Information et sensibilisation interne sur les pratiques écoresponsables
L'ADEME a publié un guide de l'éco-agent :
www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=234&theme_menu
2. Définition des actions écoresponsables à mettre en œuvre dans l'année
3. Intégration au programme d'activités des actions éco-responsables
4. Valorisation de la démarche écoresponsable (engagement du gestionnaire) et communication sur les réalisations

Pour aller plus loin :

- Site national sur l'écoresponsabilité des administrations :
www.ecoresponsabilite.environnement.gouv.fr/index.php
- Site régional
www.arpe-paca.org , rubriques Ecodéveloppement et Ecoresponsabilité
- Guide des collectivités éco-responsables – ADEME – novembre 2007
- Les collectivités et l'écoresponsabilité – Les cahiers du réseau N°8 – AMF/ADEME – septembre 2008

2. PISTES D' ACTIONS ET RESSOURCES**Réduire sa consommation d'énergie**

A travers leur patrimoine et leurs activités, les collectivités sont responsables de 10 % de la consommation énergétique et de 12% des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Il est possible de réduire de 50% notre consommation d'électricité au bureau par un usage économe et des équipements performants.

Actions à coût nul ou modéré	Actions nécessitant des investissements
Eclairage et appareils électriques	
<p>Réduire sa consommation énergétique : éviter les éclairages inutiles, éteindre lumières et ordinateurs le soir, mettre des ampoules à basse consommation d'énergie, ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer les écrans cathodiques par des écrans plats • Changer les appareils électriques anciens en favorisant l'achat d'équipement basse consommation <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div data-bbox="842 689 1074 902"> </div> <div data-bbox="1125 779 1369 902"> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div data-bbox="842 913 1050 1030"> <p>l'étiquette énergie pour les produits électroménagers</p> </div> <div data-bbox="1125 913 1369 1064"> <p>le logo Energy Star Certification des appareils électroniques plus économes en énergie</p> </div> </div>
Chauffage	
<ul style="list-style-type: none"> • En hiver le thermostat à 19°C • En été, éviter la climatisation ou la régler sur maximum 4°C en dessous de la température extérieure • Installer des stores pour les bureaux trop ensoleillés 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'isolation interne et externe (changer les fenêtres mal isolées...) • Equiper les radiateurs de robinets thermostatiques • Installer des thermostats dans toutes les pièces • Installer des systèmes de production d'énergies renouvelables comme par exemple un chauffe-eau solaire

A savoir :
 Les lampes fluo-compactes consomment 4 fois moins d'énergie, durent 8 fois plus longtemps et coûtent 3 fois moins cher sur leur durée de vie.
 En mode veille, l'ordinateur consomme 5 à 10 fois moins qu'en mode utilisation mais consomme encore 20 à 60 W. En 24 h de veille, il consomme donc comme 3 h en mode utilisation.

Sites utiles :
www.ademe.fr, rubrique énergie et Espace Info Energie
www.ecoresponsabilité.ecologie.gouv.fr, rubrique énergie
 Impact du matériel informatique : www.ecoinfo.cnrs.fr



Réduire sa production de déchets

Les déchets produits par une collectivité sont très variés : déchets de bureaux, toxiques (peintures, phytosanitaires..), déchets de chantiers. . . .

Un salarié du tertiaire génère environ 100kg de déchets par an, 80% sont constitués de papiers usagers.

Pour réduire son impact, la collectivité doit veiller à limiter ses déchets en organisant le tri, la récupération et la valorisation.

Actions à coût nul ou modéré	Actions nécessitant des investissements
Papier	
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'utilisation de papier : paramétrer par défaut l'impression recto-verso sur les imprimantes, • limiter la diffusion d'information papier • dématérialiser les appels d'offre • Achat de papier recyclé ou écolabellisé écolabel européen, écolabel nordique, logo FSC ou PEFC 	<p>Mettre en place une collecte systématique du papier (bacs appropriés, récupération par une entreprise spécialisée)</p>
	
	
	

Actions à coût nul ou modéré	Actions nécessitant des investissements
Bureautique	
<ul style="list-style-type: none"> • Récupérer les piles, les toners usagés pour les amener à la déchetterie • Favoriser l'achat de produits écolabellisés (NF Environnement) <div data-bbox="316 880 609 1070" style="text-align: center;"> </div>	<ul style="list-style-type: none"> • Acheter du matériel ayant une durée de vie plus longue et facilement recyclable • Utiliser les filières d'élimination spécifique pour le matériel électrique et électronique en fin de vie
Trier les déchets : emballages, déchets dangereux.	
Consommer de l'eau en carafe plutôt que les bouteilles en plastiques individuelles	

Sites utiles :

www.ecoresponsabilité.ecologie.gouv.fr, rubrique Déchets

Exemples de reprises de cartouches : www.emmaus.asso.fr ; www.handiterre.fr ; www.abcartouches.com

Reprise de piles : www.corepile.fr

Impact du matériel informatique : www.ecoinfo.cnrs.fr



Réduire sa consommation d'eau

Les besoins en eau doublent tous les 20 ans. Aujourd'hui, un agent de bureau consomme en moyenne 10 à 30 litres d'eau par jour, il peut facilement réduire sa consommation de 20%.

Actions à coût nul ou modéré	Actions nécessitant des investissements
<p>Réduire sa consommation d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à bien refermer les robinets après usage • Réduire le volume de la chasse d'eau en introduisant une bouteille lestée dans le réservoir • Installer des robinets poussoirs • Suivre les relevés de consommation • Réparer les fuites 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un diagnostic complet de la plomberie et des usages • Mettre en place des systèmes de récupération des eaux de pluie de toiture pour l'arrosage des espaces verts et réutilisation en « eaux grises » (toilettes, lavage de véhicules...)

Sites utiles :

www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr, rubrique Eau



Rationaliser ses déplacements

La concentration en CO₂ dans l'atmosphère a augmenté de 30 % depuis l'ère industrielle. Les transports sont responsables de 25% de nos GES. Les trajets domicile/travail représentent 30% de l'usage des transports routiers.

Actions à coût nul ou modéré
<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux abonnements de transports en commun des agents • Adopter une éco-conduite : conduite souple, à allure modérée, sans climatisation • Développer le télétravail • Développer le co-voiturage • Pour les déplacements professionnels longue distance utiliser plutôt le train que l'avion



A savoir :

Une voiture pollue 10 à 20 fois plus qu'un bus par voyageur transporté. On compte 30 000 décès anticipés par an liés à la pollution atmosphérique.

Sites utiles :

www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr, rubrique déplacements et véhicules

www.covoiturage.com

www.ecotrajet.com



Etre un acheteur « responsable »

Le Code des marchés publics, adopté le 1^{er} août 2006 (décret n°2006-975) et entré en vigueur le 1^{er} septembre 2006, renforce les possibilités pour les personnes publiques de prendre en compte des critères sociaux et environnementaux dans leur politique d'achat.

Les marchés représentent un levier important pour le développement durable de nos territoires soit 15 % du PIB.

Exemples d'achats	Exemples de conseils
Fournitures du bureau	
Cahiers, bloc, feuilles,...	Demander des produits "répondant aux exigences de la marque NF Environnement ou équivalentes". 
Papier	Acheter du papier recyclé ou écolabellisé écolabel européen, écolabel nordique, logo FSC ou PEFC.
Ampoules	Demander des produits "répondant aux exigences de l'écolabel européen ou équivalentes".
Alimentation	
Biscuits et boissons	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir des produits qui ne sont pas en emballages individuels. • Préférer un emballage constitué d'un seul matériau. • Préférer les conditionnements en grandes quantités. • Préférer des biscuits issus de l'agriculture biologique, du commerce équitable ou de productions locales.  

Exemples d'achats	Exemples de Conseils
Produits d'entretien	
Liquide vaisselle	<ul style="list-style-type: none"> Demander des produits "répondant aux exigences de l'écolabel européen ou équivalentes".  <ul style="list-style-type: none"> Travailler avec des entreprises engagées dans une démarche environnementale
Papier toilettes	<ul style="list-style-type: none"> Demander des produits "répondant aux exigences de l'écolabel européen ou équivalentes". Emballage réduit. Entreprise engagée dans une démarche environnementale.

Source : Informations extraites des fiches produits de l'ARPE Midi Pyrénées : www.fiches-produits.arpe-mip.com



Pour aller plus loin :

• Les fiches produits de l'ARPE Midi Pyrénées

ARPE ARPE Midi-Pyrénées
 Réseau de Financement Midi-Pyrénées
 14, rue de l'axe - 31100
 Toulouse Cedex
 Tél : 05 34 31 57 00
 Fax : 05 34 31 58 42
 Email : arpe@arpe-mip.com

MIDI-PYRÉNÉES

Ampoules, tube électrique (CONSOMMABLES DIVERS)

Cette « fiche-produit » a été élaborée afin d'orienter les acheteurs dans l'acquisition de produits respectueux de l'environnement.
 Remarque : les ampoules compactes sont les ampoules électriques à économie d'énergie, c'est-à-dire les ampoules compactes fluorescentes et les tubes fluorescents.

Les ampoules économiques (ou fluorescentes) permettent d'économiser 80 % d'énergie. Elles valent à des centaines de fois plus cher que les ampoules classiques à incandescence (sans risque à parer de fraude).

Équivalence de puissance entre ampoules classiques et ampoules économiques :

Ampoules classiques	Ampoules économiques
40 W	7 - 9 W
60 W	13 W
75 W	15 - 16 W
100 W	18 - 20 W
120W (tri-tube)	23 W

Informations Environnement

- Principaux enjeux environnementaux liés à cet produit :
 - Réduction de la consommation d'énergie.
 - Réduction de la consommation des ressources (durabilité du produit).
 - Réduction de l'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement et la santé.
 - Réduction des déchets (emballage notamment).
- Conseils aux acheteurs

Il n'y a pas de position officielle mais voici des pistes, vous pouvez :

- Demander des produits « répondant aux exigences de l'écolabel européen ou équivalentes ».
- Diffuser une campagne d'information à partir des caractéristiques mentionnées ci-dessus - à défaut d'écolabel européen, il est conseillé de rechercher des produits répondant au respect aux caractéristiques mentionnées par cet écolabel afin aux caractéristiques supplémentaires mentionnées ci-dessus.

Remarque : il est recommandé aux acheteurs de faire attention de l'application des produits reconnus de gestion environnementale, tel que ISO 14001 ou ISO 14003, lorsqu'ils choisissent un

L'Agence Régionale Pour l'Environnement Midi-Pyrénées a élaboré 52 fiches-produits, recouvrant 7 catégories de produits : alimentation, consommables divers, fournitures de bureau, bureautique, mobilier de bureau, hygiène et entretien, édition.

Chaque fiche comprend :

- des informations environnementales (principaux enjeux, conseils aux acheteurs et aux utilisateurs, signes de reconnaissance officielle du produit, ...),
- des informations sur le marché (fournisseurs, produits, caractéristiques environnementales). Ces fiches-produits sont en libre accès sur son site internet : www.fiches-produits.arpe-mip.com

• **Le réseau PACA “commande publique et développement durable”**

Réseau d'échanges d'expériences entre collectivités, animé par l'ARPE PACA.

Pour recevoir gratuitement les informations et les invitations aux ateliers : contacter l'ARPE - unité Ecodéveloppement - Valérie BARRE - chargée de projet - v.barre@arpe-paca.org - 04 42 90 90 67

Toutes les informations sur la commande publique “responsable” sur les sites :

- www.arpe-paca.org, rubrique Ecodéveloppement
- www.achatsresponsables.com

• **Une banque de données nationale de cahiers des charges**

www.achatsresponsables-bdd.com



Faire de l'éco-communication

Les activités de communication, à travers la réalisation et la diffusion de publications (brochures, plaquettes, rapports, guides papier ou électroniques) ou à travers la réalisation de manifestations (colloques, conférences, salons...) contribuent de manière significative à divers impacts environnementaux : consommation de ressources naturelles (énergie, papiers, emballages...), utilisation de produits dangereux (encres, solvants...), production de déchets, pollutions liées aux transports, ...

Pour une publication plus écologique il faudra être vigilant notamment au choix :

- du papier
- des encres utilisées pour l'impression

Pour une éco-manifestation, il faudra être vigilant notamment au choix :

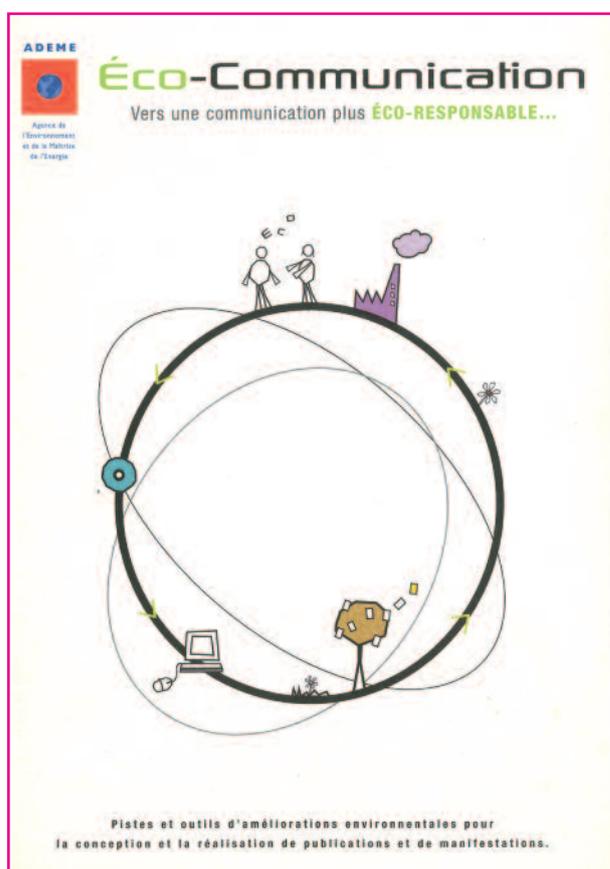
- du lieu de la manifestation
- des outils de communication
- des équipements
- d'une alimentation s'inscrivant dans une logique de développement durable
- d'objets promotionnels écologiques
- des outils de sensibilisation des participants

2 modes d'emploi pour une communication et des manifestations plus écologiques :

www.ademe.fr/paca/pages-ademe/boite-outil-eco-communication.asp

Toutes les informations sur la commande publique "responsable" sur les sites :

- www.arpe-paca.org > rubrique écodéveloppement
- www.achatsresponsables.com



Pour aller plus loin :

Guide édité par l'ADEME :

"Eco-communication : vers une communication plus éco-responsable" (2004)

www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=29087&p1=00&p2=09&ref=17597



Pour aller plus loin : les démarches certifiées ou normées

Les systèmes de management environnemental

Certification ISO 14001

Norme internationale de reconnaissance officielle d'un Système de Management Environnemental.

Spécificités : • Analyse environnementale conseillée

- Prise en compte des effets directs sur l'environnement
- Déclaration environnementale facultative
- Coût moyen :

Audit de certification 4 000 €/3 ans

Audit de suivi 2000 €/an

Expérience en Région :

L'Agglomération du Comtat Ventoux Vénaisien (84) est certifiée ISO 14001.

www.ventoux-comtat.com/mo_telechargement3/fichiers/12258079196741_Certification_ISO_site.pdf

Certification EMAS (Eco Management and Audit Scheme) ou Eco-audit

Norme européenne de reconnaissance d'un Système de Management Environnemental.

EMAS intègre entièrement les exigences de la norme ISO 14001.

Il s'en distingue tout de même par son principe de transparence qui implique la communication des objectifs fixés et des résultats obtenus.

Spécificités : • Analyse environnementale exigée

- Prise en compte des effets directs et indirects sur l'environnement
- Déclaration environnementale obligatoire
- Coût moyen :

Enregistrement : 6000 €/3 ans

Enregistrement pour une structure en ISO 140001: 3500 €/3ans

Audit de suivi : 2000 €/an



Expérience en Région Provence Alpes Côte d'Azur :

L'association les amis du Vigueirat a mis en place une démarche EMAS sur la réserve naturelle des marais du Vigueirat.

Un guide d'application EMAS a été réalisé.

www.life-promesse.org/emas/emas_pour_les_sites_naturels_sensibles

Norme de responsabilité sociale

SA 8000

SA 8000 est une initiative du Council On Economic Priorities (1997), basé à New York, devenu Social Accountability International (SAI), qui le développe et le supervise ;

Il fournit un cadre commun pour les informations éthiques pour des compagnies de toute taille et de tout type, où que ce soit dans le monde. SA 8000 expose des mesures sur des problèmes tels que les droits des syndicats, l'utilisation du travail des enfants, les temps de travail, la santé et la sécurité au travail et un salaire équitable.

Guide pour s'engager dans une démarche de développement durable

SD 21000 (SD pour Sustainable Développement)

Guide pédagogique pour aider les entreprises à intégrer les objectifs du développement durable dans leur système de management. Ce guide se fixe comme but de proposer des recommandations pour aider à adapter à la fois techniquement et culturellement un système de management afin qu'il intègre progressivement les objectifs du développement durable.

Les recommandations du guide SD 21000 ne sont pas destinées à des fins de certification mais ont été conçues pour être en cohérence avec des normes existantes.

A la suite de cette démarche, l'entreprise sera en mesure de fixer ses objectifs en termes de développement durable, définir une stratégie et fixer un plan d'action.

Norme de responsabilité sociétale ou de développement durable

La norme ISO 26000

En cours d'élaboration, cette norme, qui ne sera pas certifiable, devrait préciser courant 2010, l'intégration des normes de responsabilité sociale, de gouvernance et d'éthique d'une manière plus élargie.

Les entreprises qui adhèrent à la norme ISO 26000 s'engagent à :

- se conformer à la législation nationale et à leurs obligations contractuelles,
- respecter les principes de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, de la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant et ceux de la Convention Internationale du Travail.
- se conformer aux exigences spécifiques de la norme dans les domaines suivants : main-d'oeuvre infantile, main-d'oeuvre forcée, santé & sécurité, libertés syndicales & négociations collectives, discrimination & pratiques disciplinaires, heures de travail, rémunération & système de management.

RESSOURCES



- Site national sur l'écoresponsabilité des administrations : www.ecoresponsabilite.environnement.gouv.fr
- Agence Régionale Pour l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur - www.arpe-paca.org
Rubrique écodeveloppement et projets territoriaux et écoresponsabilité des collectivités :
www.arpe-paca.org/infos.asp?ThNum=Th00000260
www.achatsresponsables-bdd.com
- Petit guide d'un agent pas comme les autres face à ses éco-responsabilités au bureau, ADEME, 2005 :
www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=234&theme_menu=
- Eco-communication : vers une communication plus éco-responsable », ADEME (2004)
www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=29087&p1=00&p2=09&ref=17597
- Boîte à outil éco-communication, ADEME :
www.ademe.fr/paca/pages-ademe/boite-outil-eco-communication.asp
- Guide des collectivités éco-responsables – ADEME – novembre 2007
- Les collectivités et l'écoresponsabilité – Les cahiers du réseau N°8 – AMF/ADEME – septembre 2008
- Les fiches produits : un outil pour des achats responsables : www.fiches-produits.arpe-mip.com
- www.ademe.fr, rubrique énergie et Espace Info Energie
- www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr, rubrique énergie
- Impact du matériel informatique : www.ecoinfo.cnrs.fr
- www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr, rubrique Déchets
- Exemples de reprises de cartouches : www.emmaus.asso.fr ; www.handiterre.fr ; www.abcartouches.com
- Reprise de piles : www.corepile.fr
- Impact du matériel informatique : www.ecoinfo.cnrs.fr
- www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr, rubrique Eau
- www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr, rubrique déplacements et véhicules
- www.covoiturage.com
- www.ecotrajet.com
- Guide d'application EMAS sur un site naturel sensible :
www.life-promise.org/emas/emas_pour_les_sites_naturels_sensibles
- Certification ISO 14001 de la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin, Dossier de presse
www.ventoux-comtat.com/mo_telechargement3/fichiers/12258079196741_Certification_ISO_site.pdf

Glossaire des sigles

ADEME : Agence Départementale Pour l'Environnement et la Maitrise de l'Energie

AMF: Association des Maires de France

ARPE : Agence Régionale Pour l'Environnement

EMAS : Eco Management and Audit Scheme

FSC : Forest Stewardship Council

GES : Gaz à Effet de Serre

PACA : Provence Alpes Côte d'Azur

PEFC : Programme Européen des Forêts Certifiées

Fiche 2

DES MARCHES PUBLICS “RESPONSABLES” TRAVAUX-ETUDES – ASSISTANCE A MAITRISE D’OUVRAGE

Cette fiche aborde deux points : • le contexte juridique
• des propositions de paragraphes à intégrer

1. LE CONTEXTE JURIDIQUE

Le Code des marchés publics, adopté le 1^{er} août 2006 (décret n°2006-975) et entré en vigueur le 1^{er} septembre 2006, renforce les possibilités pour les personnes publiques de prendre en compte des critères sociaux et environnementaux dans leur politique d’achat.

1.1 Modalités de mise en œuvre du marché pouvant favoriser la prise en compte du développement durable

En dehors des articles spécifiquement dédiés à l’intégration des clauses, **il existe des modalités de mise en œuvre pouvant favoriser la prise en compte du développement durable :**

- **L’allotissement (art.10)**

Afin de susciter la plus large concurrence et sauf si l’objet du marché ne permet pas l’identification de prestations distinctes, le pouvoir adjudicateur passe le marché en lots séparés. Il est possible de cibler la clause environnementale et/ou sociale pour une série de produits et/ou de travaux rassemblés dans un lot spécifique. Cela permet d’intégrer des clauses sociales et/ou environnementales en limitant les contraintes que peut parfois engendrer ce type de clauses.

Ainsi la commande est plus accessible aux petites et moyennes entreprises qui ne sont pas nécessairement aptes à réaliser l’intégralité d’un marché.

- **Les accords cadres (art.76) :** échanges d’expériences et coopération entre collectivités et entreprises pour faire un cadre de référence pour les marchés à passer pour une période donnée.

- **Les marchés réservés (art.15) “Certains marchés ou certains lots d’un marché peuvent être réservés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d’aide par le travail mentionnés aux articles L. 323-31 du Code du travail et L. 344-2 du Code de l’action sociale et des familles, ou à des structures équivalentes, lorsque la majorité des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales. L’avis d’appel public à la concurrence fait mention de la présente disposition”.**

- **Le groupement de commandes**

Il permet la mutualisation des expertises en matière environnementale et/ou sociale, la limitation des surcoûts par l'augmentation des volumes d'achats, une plus grande attractivité pour les fournisseurs, un poids renforcé des exigences environnementales et/ou sociales par rapport à la dimension économique du marché, un poids économique et une crédibilité accrue du marché.

- **Le marché à bons de commande**

Un marché à bons de commande s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. L'intérêt réside dans le fait d'acheter au fur et à mesure, en fonction de ses consommations. Il permet de limiter le gaspillage et les stocks. Il s'inscrit dans une politique de rationalisation des achats et permet une adéquation entre les achats et les consommations.

- **Les Marchés de services de qualification et d'insertion professionnelle (Art.30)**

L'objet du marché de service est l'insertion sociale et professionnelle réalisée par des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi, de formation... à destination de jeunes sans emploi, de personnes en difficulté d'insertion, de personnes handicapées. Il est à noter que pour utiliser cet article, l'insertion doit faire partie des compétences de la collectivité.

- **Le Droit de préférence et quart réservataire (article 53.IV)**

- Attribution d'un droit de préférence, à égalité de prix ou à équivalence d'offres, à une société coopérative ouvrière de production (SCOP), groupement de producteurs agricoles, un artisan, une société coopérative d'artisans ou d'artistes, des entreprises adaptées.
- Pour des marchés portant sur des prestations pouvant être exécutées par des artisans, société coopérative d'artisans ou société coopérative ouvrière de production ou entreprises adaptées et, selon certaines conditions, préférence à ces structures.
- Pour des marchés portant sur des travaux à caractère artistique et selon certaines conditions, préférence à des artisans d'art ou société coopérative d'artistes.